

CND

DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE DANSE DEBOUCHES ET PASSERELLES

Le diplôme

Le diplôme d'État de professeur de danse est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 5 de la nomenclature interministérielle des niveaux de certification.

Il s'inscrit dans le dispositif européen d'enseignement supérieur par la mise en œuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables. L'obtention du diplôme emporte l'acquisition de 120 crédits européens.

Il n'y a pas de validation de bloc de compétences.

Les emplois

Le diplôme d'État de professeur de danse est obligatoire pour enseigner les danses contemporaine, classique et jazz depuis la loi du 10 juillet 1989, que ce soit dans les établissements publics (conservatoires) ou privés (écoles associatives ou privées, associations sportives ...).

Le DE permet d'accéder aux concours de la fonction publique territoriale (assistant territorial d'enseignement artistique).

Informations : consulter les [fiches pratiques du CND](#)

Enseignement de la danse dans le secteur privé

Enseignement de la danse dans la fonction publique territoriale

Offres d'emploi

Toutes les semaines, le CND diffuse gratuitement les offres d'emploi de professeur de danse (France et étranger) : [consulter les offres d'emploi](#).

Poursuite d'étude

Les titulaires du diplôme d'État peuvent poursuivre leur parcours d'étude en se présentant à la formation au Certificat d'Aptitude (CA) aux fonctions de professeur de danse.

Informations : [Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon](#)

Le métier de professeur de danse

Le professeur de danse titulaire du diplôme d'État est chargé de l'enseignement des pratiques dansées, en particulier des disciplines de danse visées à l'article L362-1 du code de l'éducation (danse classique, danse contemporaine et danse jazz). A ce titre, il transmet les savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome des élèves.

Suivant les cas, il assure des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial, notamment dans le cadre des cursus conduisant au certificat d'études chorégraphiques des établissements d'enseignement artistique spécialisé relevant des collectivités territoriales.

Il accompagne le développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets. Il participe à la réalisation des actions portées par la structure qui l'emploie et à son inscription dans la vie culturelle locale.

Il peut être amené à intervenir dans des cursus de préparation pré-professionnelle ou de formation professionnelle.

Il peut, parallèlement à son activité d'enseignant, exercer des activités dans d'autres contextes professionnels, notamment en tant qu'artiste-interprète, ou intervenir dans le domaine de l'action culturelle.